



## MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



COLLÈGE INTERARMÉES  
DE DÉFENSE

Paris, le 29 mars 2005

*Groupement enseignement général*

CBA  
Vincent ALEXANDRE  
B5

### Fiche de stratégie

OBJET : sujet n° 3 : depuis la fin de la Guerre Froide, la stratégie nucléaire se réduit-elle à la lutte contre la prolifération ?

Thierry de Montbrial, dans L'action et le système du monde, affirme à la suite de Raymond Aron ou du Général Gallois que la dissuasion nucléaire a non seulement empêché la Guerre Froide de dégénérer, mais qu'elle a aussi été stabilisante, par le biais de la course aux armements et de la prolifération nucléaire. Certes, l'affirmation vaut pour cette époque révolue – et regrettée par certains – de la Guerre Froide. Mais aujourd'hui, le « *système du monde* » paraît à bien des égards bouleversé, et l'équilibre des puissances menacé : la mondialisation affecte aussi le stratège, qui doit accepter que le nombre d'acteurs aie changé, et que nombre de nouveaux acteurs soient redoutablement armés. La prolifération des armes de destruction massive vers des acteurs étatiques ou, plus inquiétants, non-étatiques, offre-t-elle une nouvelle légitimation à la dissuasion nucléaire, et cette dernière est-elle vraiment adaptée à ce type de menaces ? Peut-on désormais réduire la stratégie nucléaire à la lutte contre la prolifération ?

**Parce qu'elle repose désormais sur une souplesse d'utilisation et qu'elle est fondamentalement dissuasive, l'arme nucléaire demeure l'« *ultima ratio* » contre toute agression étatique, et ne peut donc être réduite à un instrument de lutte contre la prolifération.**

Pour mieux répondre à cette interrogation sur la stratégie nucléaire, il convient tout d'abord de comprendre ce qu'a été la dissuasion, puis de décrire en quoi la prolifération modifie profondément le contexte stratégique. Enfin, il s'agit de réaffirmer la pertinence du concept de dissuasion, qui reste une réponse valide face la prolifération, mais également à l'encontre de multiples menaces.

## **1. Les évolutions de la stratégie de dissuasion nucléaire : ce qu'elle a été**

L'époque de la « Guerre froide » ne représente pas un bloc figé dans le domaine de la doctrine de stratégie nucléaire. Celle-ci a évolué, ce qui en soit milite pour démontrer sa capacité d'adaptation aux menaces. Initialement, l'armée nucléaire était même intégrée aux autres moyens classiques de bombardement. A partir de 1954, se sont succédées trois périodes : la stratégie de représailles massives (théorisée par Foster Dulles), en guise de dissuasion unilatérale américaine, puis la MAD (*mutual assured destruction*) bien nommée, tempérée à partir de 1962 par la doctrine de « *flexible response* » (riposte graduée) que formule Mac Namara. Désormais, pour répondre de façon souple, c'est-à-dire graduellement par rapport au niveau de l'attaque ennemie, les deux grandes puissances nucléaires ont besoin d'un arsenal varié et d'une multiplication des vecteurs. Mais à cette évolution doctrinale, il faut ajouter trois constats :

- Ce « système de dissuasion » ne concerne que les grandes puissances, les autres (dont singulièrement la France) développant une doctrine adaptée à la modestie de leurs moyens ;
- Ce système n'empêche pas la prolifération, au sens de l'apparition de nouveaux acteurs nucléaires (Israël, l'Inde, le Pakistan) ; mais cette prolifération est contrôlée par les acteurs officiels ;
- Mais surtout, les deux grands ont rapidement le souci de limiter la course aux armements, à travers le couple « désarmement – contrôle des armements », qui aboutira aux nombreux traités américano-soviétiques (SALT pour la limitation, START pour le désarmement).

Globalement, cette « stratégie de consentement mutuel » fonctionne pendant toute la Guerre Froide. N'en déplaise aux pacifistes des années 1980, la bombe protège... face à la menace unique de l'ennemi soviétique. Mais celui-ci ayant eu le mauvais goût de disparaître, d'autres menaces moins contrôlables apparaissent...

## **2. Un contexte transformé : la problématique de la prolifération**

La prolifération ne concerne pas que l'armement nucléaire : les armes de destruction massive (ADM) recouvrent traditionnellement les armes nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC) ainsi que leurs vecteurs, les missiles balistiques. Ce problème est directement hérité de la Guerre froide, donc ancien : chacun des camps a plus ou moins officiellement disséminé<sup>1</sup>. D'ailleurs, le souci de préserver l'équilibre et la volonté de contrôle de cette prolifération ont justifié, en 1968, la signature du traité de non-prolifération nucléaire (TNP), dont les signataires s'engageaient à ne pas développer d'armes nucléaires, et à se soumettre aux contrôles de l'AIEA (agence internationale de l'énergie atomique). D'autres traités ont cherché à renforcer ce contrôle<sup>2</sup>, mais tous connaissent trois limites : il existe des états non-signataires, les systèmes de contrôle et d'inspection sont défaillants, et les filières de prolifération non-étatiques se sont multipliées. Le contexte de délitement de l'URSS et la désagrégation du complexe militaro-industriel soviétique ont été favorables au développement de nombreux trafics ; par ailleurs, l'accroissement de la menace terroriste internationale (notamment celle des fondamentalistes musulmans) a renouvelé les craintes liées à l'utilisation possible d'armes NRBC.

Actuellement, la prolifération recouvre **une triple dimension** :

- Soit l'exportation (ou le transfert direct) par un état ou une entreprise, d'équipements, de technologies (civiles ou militaires), de matières ou de savoir-faire liés aux ADM
- Soit l'acquisition clandestine par un état ou une organisation criminelle
- Soit la coopération entre états proliférants (comme la Corée du Nord exportant les No Dong, missiles Scud améliorés)

---

<sup>1</sup> les vecteurs missiles Scud étaient déjà très répandus en 1980, et durant la guerre Iran-Irak, les missiles balistiques comme l'arme chimique ont été souvent utilisés, y compris contre des populations civiles (Halabja).

<sup>2</sup> Convention d'interdiction des armes biologiques en 1972, convention d'interdiction des armes chimiques en 1973, régime de contrôle de la technologie missiles (MTCR) en 1987...

Il est clair que les risques sont ainsi multipliés, que les menaces peuvent désormais concerner directement et diversement les théâtres nationaux comme les troupes engagées en opération, et surtout qu'une réponse unique est illusoire. Parmi les solutions à ce problème de prolifération, figurent l'amélioration de l'efficacité des traités (qui peuvent être plus coercitifs), l'amélioration des dialogues régionaux (Inde Pakistan par exemple), ou l'amélioration de la protection, souvent très coûteuse (les boucliers anti-missiles le prouvent). Mais **la dissuasion nucléaire fait aussi partie de ces réponses** : certes, elle est inopérante face à certaines dimensions de la prolifération comme face à certaines menaces. Pourtant, elle reste une réponse suffisamment crédible pour dissuader *une partie* des proliférants...

### **3. « Oui mais » : la flexibilité de la stratégie nucléaire, réponse valide à de multiples menaces**

Il est vrai que l'apparition de menaces asymétriques, non étatiques et non contrôlées, qui sont l'une des illustrations de la prolifération, a souligné les limites de la stratégie de dissuasion nucléaire classique... au point que certains ont proclamé la fin de cette doctrine. Dès lors, les puissances nucléaires ont adapté leur stratégie nucléaire à ce nouveau contexte, avec une direction commune : **la dissuasion doit, encore plus qu'auparavant, être flexible, à la fois dans le volume des armements et dans leurs capacités, afin de pouvoir répondre à différents types de menaces.** L'étude des doctrines américaines et françaises démontre ces adaptations.

La NPR (*Nuclear posture review*) et les documents décrivant le système de dissuasion des Etats-Unis inscrivent désormais l'armement nucléaire dans une « *triade stratégique* » qui comprend également l'armement conventionnel et la défense anti-missile. Désormais, la doctrine du « *non-emploi en premier* » est abandonnée ; au contraire, les Etats-Unis envisagent d'employer, dans le cadre de cette triade, le nucléaire contre les états n'en disposant pas (y compris en frappe préemptive), ce qui revient à élargir la dissuasion nucléaire à toutes les menaces étatiques par armes de destruction massives.

Quant à la France, elle a réaffirmé<sup>3</sup> les fondements de sa doctrine de dissuasion : l'arme nucléaire a pour vocation d'empêcher une agression contre les *intérêts vitaux* du pays. L'incertitude entretenue autour de cette dernière notion est essentielle au bon fonctionnement de la dissuasion ; dès lors, l'arme nucléaire française peut être employée contre toute agression, quelle que soit la nature des armes employées<sup>4</sup>. Les puissances régionales qui pourraient être tentées, dans le cadre de la prolifération, par l'acquisition puis l'utilisation des ADM doivent savoir que la France intègre ces menaces potentielles dans sa doctrine de dissuasion. Ainsi donc et très directement, la stratégie nucléaire française vise entre autre à limiter, pour certains états, les tentations de la prolifération... même si elle protège encore en premier lieu contre toute agression nucléaire.

Non, la stratégie nucléaire ne peut donc pas être réduite à un instrument de lutte contre la prolifération. Elle reste, dans un système international encore dominé par les relations inter étatiques, un argument majeur de dissuasion face à la menace nucléaire comme face aux autres menaces d'armes de destruction massive. Par cette dissuasion, elle participe indirectement la lutte contre la prolifération. Mais la stratégie de dissuasion nucléaire connaît une limite intrinsèque : elle s'adresse à l'état adversaire ; or le terroriste refuse le dialogue... Dès lors, il faut replacer le terrorisme dans un cadre étatique (comme pour l'opération Enduring Freedom en Afghanistan) pour réellement le dissuader. Face aux menaces multiples, dans lesquelles la prolifération s'inscrit, **l'armée nucléaire n'est pas l'arme absolue, mais l'arme ultime** ; elle complète et couronne une panoplie que doit se préserver toute puissance prétendant mener une stratégie indépendante...

---

<sup>3</sup> Notamment par le discours du président Chirac devant l'IHEDN, en juin 2001.

<sup>4</sup> Ce qui impose à la France de posséder un armement nucléaire moderne et souple d'emploi ; d'où le développement actuel des missiles M51.

Vous enregistrerez votre fiche ainsi : **sujetXgeopolgradeNomgroupe.doc**